

# RECENSEMENT DES PROJETS DE CPS EN ATTENTE

Les CPS sont une forme de délégations de compétences médicales à des paramédicaux, encadrés par une procédure d’autorisation. C’est permettre aux paramédicaux d’exercer de nouvelles activités pour répondre plus rapidement aux besoins de santé des patients.

Les protocoles de coopérations entre professionnels de santé (CPS) sont fortement soutenus par la FHF. Pour autant, force est de constater que leur procédure d’élaboration est fastidieuse et bien plus encore leur procédure d’autorisation impose des délais d’attente parfois très longs.

La FHF souhaite déverrouiller les transferts de compétences en favorisant le développement des CPS afin de permettre de répondre aux besoins de la population tout en responsabilisant davantage les paramédicaux.

Pour préparer des arguments qui accompagneront les engagements de la FHF sur ce sujet, nous vous invitons à nous faire remonter les informations relatives à vos CPS en attente.

Etablissement : ……………………………………………………………………………………………………..

Personne pouvant être contacter : ……………………………………………………………………………………………………..

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Intitulé du CPS | Date de dépôt du dossier à l’ARS | Etat d’avancement du dossier | Raisons connues du délai d’attente | Difficultés rencontrées lors de l’élaboration du dossier |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |

*Ajouter des lignes si besoin*

**Autres informations sur le sujet des CPS / Votre point de vue ?**